



Rejoindre

la fédération professionnelle

DRONE VALLEY

 (suite)

POUR QUI ?

Etant une fédération professionnelle, reconnue par le Conseil Supérieur des Indépendants, nous sommes ouverts à tous

peu importe votre formation, votre situation géographique ou votre langue.
Vous devez démontrer un intérêt pour le secteur du drone.

Les types d'adhésion

- Membre adhérent
particulier souhaitant utiliser un drone (attestation Classe 2 selon l'A.R. belge)
et rester informé des évolutions du cadre légal belge, européen et international
- Membre effectif
télépilote Classe 1 ou Classe 2 ou futur télépilote
personne physique ou morale,
acteur privé ou public
professionnel du secteur, constructeur, développeur logiciel, . . .
professionnel souhaitant utiliser ou intégrer cette technologie dans son activité .

(En devenant membre effectif, vous avez de facto un droit de vote dans les assemblées générales de Drone Valley)

- Membre associé
membre effectif souhaitant une collaboration active
- Partenaire officiel
asbl ou institution souhaitant collaborer activement avec Drone Valley